

10 Revenus

Présentation

En 2005, 60 % des **ménages fiscaux** de Midi-Pyrénées ont été imposés, soit un point de moins que la moyenne de province. La moitié des habitants de Midi-Pyrénées vivent dans un ménage dont le revenu par **unité de consommation (uc)** est inférieur à 15 966 euros. Ce **revenu médian** est proche de celui de l'ensemble de la France de province. Il varie selon les départements, allant de 14 437 euros en Tarn-et-Garonne à 17 853 euros en Haute-Garonne.

En Midi-Pyrénées, un habitant sur dix vit dans un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 6 262 euros, et un habitant sur dix dans un ménage dont le revenu par unité de consommation est de plus de 31 484 euros. La dispersion des revenus, mesurée par le **rapport inter-déciles**, est la même que dans pour l'ensemble de la France de province (5,0).

En 2005, en Midi-Pyrénées le **revenu disponible brut** par habitant s'élève à 16 851 euros, soit 3 % de plus qu'en 2004. Les salaires et traitements bruts constituent plus de la moitié de ce revenu et les prestations en espèces en constituent un tiers, tandis que les prélèvements d'impôts représentent 12,4 % de ce revenu. La répartition du revenu disponible brut de la région est très proche de celle de la France de province.

Définitions

Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage, et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Echelle d'équivalence (dite de l'OCDE) : le 1^{er} adulte du ménage compte pour 1 uc, les autres personnes de 14 ans et plus comptent chacune pour 0,5 uc, les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 uc.

Ménage fiscal : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement ; un foyer fiscal est l'ensemble des personnes inscrites sur la même déclaration de revenus. Sont exclus : les ménages de contribuables concernés par un mariage, décès ou séparation au cours de l'année ; les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ; les contribuables vivant en collectivité.

Revenu fiscal déclaré par unité de consommation : revenu déclaré par le ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (uc) qui le composent.

Déciles : le seuil des « bas revenus » correspond à la limite du 1^{er} décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc inférieur à cette valeur. Le seuil des « hauts revenus » correspond à la limite du 9^e décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc supérieur à cette valeur. Le **rapport inter-déciles** établit le rapport entre les seuils des « hauts et bas revenus ».

Revenu fiscal médian par unité de consommation (uc) : revenu tel que la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par uc supérieur.

Revenu disponible brut : montant des revenus de l'année restant à la disposition des ménages, une fois payés impôts et cotisations sociales.

Pour en savoir plus

« *Regards sur...* » Panorama des départements. Insee Midi-Pyrénées, publication électronique, n° 29, mars 2008.

« *Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées - Zoom sur l'allocation spécifique de solidarité (ASS)* ». Insee Midi-Pyrénées, publication électronique, juillet 2008.

« *Enquête Revenus Fiscaux 2004* ». Insee Résultats, n° 69 soc, juillet 2007.

« *Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du nord et du sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités* ». Insee Première, n° 1162, octobre 2007.

« *Revenu disponible brut des ménages par région en base 2000 (2001 à 2005)* ».

Site internet : www.insee.fr/fr/themes

Sources

[1] [2] Insee - Direction générale des impôts.

Revenus des ménages

1 - Revenus fiscaux des ménages par département en 2005

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	France de province	France métropole
Ensemble des ménages fiscaux											
Nombre total de ménages fiscaux	60 882	113 835	466 706	74 096	71 327	95 637	148 584	89 678	120 740	19 916 022	24 439 610
Part des ménages fiscaux imposés (%)	54,0	55,5	66,4	54,6	55,8	58,6	55,2	54,3	60,0	61,0	63,4
Nombre moyen d'unités de consommation par ménage fiscal											
	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Revenu fiscal déclaré par unité de consommation (uc)											
Revenu médian (euro/uc)	14 607	14 780	17 853	14 806	14 929	15 540	14 867	14 437	15 966	15 864	16 357
1 ^{er} décile D1 (euro/uc)	5 376	6 472	6 596	6 307	6 151	6 611	5 992	5 367	6 262	6 161	6 121
9 ^e décile D9 (euro/uc)	27 850	28 206	35 025	28 583	28 931	28 790	28 667	27 754	31 484	30 803	33 204
Rapport inter-déciles (D9 / D1)	5,2	4,4	5,3	4,5	4,7	4,4	4,8	5,2	5,0	5,0	5,4
Structure du revenu fiscal déclaré (en % du total)											
Part des revenus d'activité (1)	63,4	64,5	74,7	64,3	61,3	65,0	65,4	67,4	69,3	70,0	71,6
dont traitements et salaires	56,1	53,4	68,2	54,4	52,3	56,6	57,3	59,3	61,5	62,8	64,9
dont bénéfiques	7,3	11,1	6,5	9,9	9,0	8,4	8,1	8,1	7,8	7,2	6,7
Part des retraites, pensions et rentes	32,1	29,5	20,5	29,6	33,5	31,0	29,7	27,6	25,7	25,4	23,6
Part des autres revenus	4,4	6,0	4,9	6,1	5,3	4,0	4,9	5,0	5,0	4,7	4,8

(1) Revenus salariaux et revenus des professions non salariées

2 - Revenu disponible brut des ménages

Année	Revenu disponible brut par habitant	Revenu disponible brut total	Formation du revenu disponible brut des ménages						Autres (1)	Total
			Excédent brut et revenu mixte	Salaires et traitements bruts	Cotisations sociales des salariés et non salariés	Impôts	Prestations en espèces			
								% (+)		
	euros	million d'euros								%
Midi-Pyrénées	2000	14 363	37 054,0	26,0	54,4	9,8	13,1	33,3	9,2	100,0
	2001	14 956	39 099,2	26,0	55,0	9,9	12,6	32,6	8,9	100,0
	2002	15 682	41 593,6	24,3	54,8	9,6	11,8	31,1	11,2	100,0
	2003	15 919	42 733,4	24,4	54,6	9,7	12,1	31,5	11,3	100,0
	2004	16 365	44 447,6	24,4	54,4	9,6	12,0	31,5	11,3	100,0
	2005	16 851	46 259,7	24,4	54,0	9,9	12,4	31,8	12,1	100,0
France-métropole	2000	15 110	889 935,9	24,2	59,5	10,0	14,9	31,2	10,0	100,0
	2001	15 721	932 598,8	24,0	59,8	10,0	14,5	30,9	9,8	100,0
	2002	16 674	996 743,9	22,5	59,5	9,7	13,5	29,6	11,6	100,0
	2003	16 996	1 022 402,3	22,5	59,5	9,8	13,6	30,0	11,4	100,0
	2004	17 588	1 064 473,9	22,5	59,1	9,7	13,4	30,0	11,5	100,0
	2005	18 141	1 106 515,3	22,5	58,9	10,0	13,7	30,2	12,1	100,0
France de province	2000	14 336	686 534,1	24,6	55,9	9,7	13,2	33,0	9,4	100,0
	2001	14 902	718 538,3	24,4	56,2	9,7	12,9	32,8	9,2	100,0
	2002	15 760	765 739,6	22,7	56,2	9,5	12,1	31,4	11,3	100,0
	2003	16 100	787 246,6	22,8	56,0	9,5	12,3	31,8	11,2	100,0
	2004	16 647	818 968,6	22,9	55,7	9,5	12,1	31,8	11,2	100,0
	2005	17 191	851 825,3	22,8	55,4	9,8	12,4	32,0	12,0	100,0
France entière*	2000	14 973	907 284,0	24,2	59,5	9,8	14,7	31,0	9,8	100,0
	2001	15 583	951 261,0	24,0	59,8	9,9	14,3	30,8	9,6	100,0
	2002	16 505	1 015 499,0	22,6	59,5	9,6	13,4	29,5	11,4	100,0
	2003	16 853	1 043 618,0	22,4	59,4	9,7	13,5	29,9	11,5	100,0
	2004	17 437	1 086 774,0	22,5	59,0	9,6	13,2	29,8	11,5	100,0
	2005	17 943	1 127 138,0	22,6	58,9	10,0	13,6	30,1	12,0	100,0

* = Métropole + DOM + Hors territoire

(1) autres = revenu de la propriété (intérêts, revenus des sociétés, revenus attribués aux assurés, revenus des terrains et gisements) + autres transferts courants

10

1

10 Revenus

Présentation

En 2005, le **revenu salarial annuel moyen** perçu par les salariés résidant en Midi-Pyrénées s'élève à 16 856 euros. Il est légèrement supérieur à la moyenne des régions de province (16 571 euros). Les salaires perçus par les habitants des départements ruraux sont en moyenne inférieurs au salaire moyen régional. Inversement, les salaires de la Haute-Garonne sont nettement plus élevés, particulièrement ceux des hommes : 21 430 euros en moyenne, soit 14 % de plus que la moyenne provinciale et 6 % de plus que la moyenne française. Cette spécificité est liée à la structure de l'emploi à Toulouse et dans sa périphérie. Ce niveau de salaire élevé est spécifique à la Haute-Garonne : il résulte de la part importante d'emplois qualifiés dans l'agglomération toulousaine. Réparti par grandes catégories socioprofessionnelles, le revenu salarial annuel moyen perçu dans tous les autres départements de Midi-Pyrénées est le plus souvent inférieur à celui de l'ensemble des régions de province.

Les salaires des secteurs de l'énergie, de l'industrie des biens d'équipement et des activités financières sont en moyenne les plus élevés. À l'opposé, les secteurs des services aux particuliers, caractérisés par de fortes proportions d'emplois féminins et d'emplois à temps partiel, sont les moins rémunérateurs.

Sources

[1][2][3] Insee, déclarations annuelles de données sociales.

Définitions

Revenu salarial annuel moyen : salaire moyen perçu, net de prélèvements à la source (cotisations sociales, contribution sociale généralisée et cotisation pour remboursement de la dette sociale). Il comprend les primes, avantages en nature et indemnités versés en complément de rémunération. Le salaire perçu prend en compte toutes les périodes successives de travail dans l'année ainsi que les activités complémentaires du salarié relevant de plusieurs employeurs. Non pondéré par le temps de travail, il est inférieur au salaire moyen d'un emploi à temps complet. Ce salaire moyen est mesuré au lieu de résidence du salarié, que l'employeur soit localisé en Midi-Pyrénées ou non.

Médiane : niveau de rémunération qui partage les salariés en deux effectifs égaux (50 % des salariés perçoivent plus que ce niveau et 50 % perçoivent moins).

Premier quartile : niveau de rémunération tel que 25 % des salariés gagnent au plus ce montant.

Troisième quartile : niveau de rémunération tel que 25 % des salariés gagnent plus que ce montant.

Attention : champ couvert modifié par rapport à la publication papier du Temp 2007 (octobre 2007).

Champ couvert : ensemble des salariés résidant en Midi-Pyrénées à l'exclusion des salariés de l'agriculture, des agents de l'État, du personnel de maison et des apprentis.

Avertissement : une rupture de série est intervenue en 2002, et empêche la comparaison avec les années antérieures.

Pour en savoir plus

« Regards sur... » Panorama des départements. Insee Midi-Pyrénées, publication électronique, n° 29, avril 2008.

« En Midi-Pyrénées, les trois quarts de la masse salariale sont distribués dans les pôles urbains ». Insee Midi-Pyrénées, 6 Pages n° 90, septembre 2006.

« Revenus-Salaires ».

Site internet : www.insee.fr/fr/themes

« Les salaires dans les entreprises en 2006 : une hausse modérée ». Insee Première n° 1174, janvier 2008.

« Les salaires en France - édition 2007 ». Insee Références, novembre 2007.

« Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2005 ». Insee Résultats n° 72 soc, novembre 2007.

« Les salaires des agents de l'État en 2005 ». Insee Première n° 1151, juillet 2007.

« Les salaires des agents de la fonction publique territoriale en 2004 ». Insee Première n° 1108, novembre 2006.

Salaires

1 - Revenu salarial annuel moyen par qualification en 2005

Unité : millier d'euro

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	France de province	France
Ensemble	15,0	15,0	18,7	15,2	14,9	15,1	15,5	15,3	16,9	16,6	17,8
Cadres et chefs d'entreprises	30,2	30,9	35,3	30,5	31,5	31,8	33,4	31,4	34,2	34,4	37,5
Professions intermédiaires	18,9	18,9	19,9	18,7	19,0	19,4	19,3	19,5	19,6	19,8	20,2
Employés	11,5	11,5	12,2	12,1	11,4	11,8	11,7	11,9	11,9	12,0	12,3
Ouvriers qualifiés	14,4	14,2	14,7	13,9	13,9	14,4	14,2	14,2	14,4	15,1	15,3
Ouvriers non qualifiés	10,7	11,3	10,1	9,5	9,8	10,0	9,8	9,8	10,1	10,5	10,5
Hommes	16,6	16,8	21,4	16,9	16,7	16,9	17,5	17,2	19,2	18,8	20,2
Cadres et chefs d'entreprises	32,6	33,2	38,4	32,6	33,5	34,4	35,9	33,8	37,1	37,4	41,0
Professions intermédiaires	20,6	20,5	21,8	20,5	20,3	20,9	21,1	21,5	21,4	21,8	22,0
Employés	12,4	13,2	13,1	13,3	12,7	12,8	13,5	13,3	13,1	13,3	13,3
Ouvriers qualifiés	14,8	14,5	14,9	14,1	14,2	14,6	14,5	14,5	14,7	15,4	15,6
Ouvriers non qualifiés	11,3	11,9	10,9	10,4	10,5	10,9	10,4	10,6	10,9	11,4	11,4
Femmes	13,1	12,9	15,3	13,4	13,0	13,3	13,2	13,1	14,2	13,9	15,0
Cadres et chefs d'entreprises	24,7	25,6	28,1	25,8	26,9	26,0	27,5	25,8	27,5	27,4	30,4
Professions intermédiaires	17,1	17,4	17,9	17,2	17,7	17,9	17,4	17,2	17,7	17,8	18,4
Employés	11,2	11,0	11,9	11,7	10,9	11,5	11,1	11,5	11,5	11,6	11,9
Ouvriers qualifiés	11,5	11,4	13,2	11,4	11,8	12,1	11,3	11,1	12,1	12,4	12,6
Ouvriers non qualifiés	9,5	9,8	8,3	8,3	8,7	8,5	8,4	8,5	8,6	9,1	9,1

2 - Revenu salarial annuel par qualification en 2005 - indicateurs de dispersion

Unité : millier d'euro

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile
Ensemble Midi-Pyrénées	9,7	14,9	20,7	11,8	16,3	22,9	8,0	13,2	18,2
Cadres	22,3	30,8	41,5	24,5	33,1	44,3	18,0	26,2	34,1
Professions intermédiaires	14,1	19,3	24,4	16,0	20,8	25,9	12,3	17,8	22,7
Employés	7,3	12,3	15,8	8,1	13,6	17,3	7,1	11,8	15,3
Ouvriers qualifiés	11,2	14,7	17,7	11,6	15,0	17,9	7,9	12,4	15,5
Ouvriers non qualifiés	5,2	10,5	14,0	6,0	11,5	14,7	4,2	8,4	12,4

10

2

3 - Revenu salarial annuel moyen par activité économique en 2005

Unité : millier d'euro

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées
Ensemble	15,0	15,0	18,7	15,3	14,9	15,1	15,5	15,3	16,9
Industries agricoles et alimentaires	12,4	14,7	14,7	14,1	15,1	12,9	13,7	14,5	14,2
Industries des biens de consommation	15,0	14,1	21,5	17,3	17,7	17,7	18,5	16,3	18,7
Industrie automobile	15,4	20,8	21,2	14,8	17,5	16,4	15,6	17,3	19,7
Industries des biens d'équipement	18,1	17,3	28,8	21,7	20,0	21,4	19,7	18,7	25,5
Industries des biens intermédiaires	18,7	16,6	22,6	17,0	16,7	18,5	17,1	17,5	19,4
Énergie	22,7	24,2	27,5	22,4	21,4	24,9	22,5	28,9	25,7
Construction	14,3	14,6	16,7	15,1	14,2	14,8	15,3	15,2	15,6
Commerce	13,2	13,7	15,6	14,6	13,5	13,3	14,0	14,0	14,6
Transports	15,5	15,4	19,6	15,9	16,4	16,0	17,3	16,2	18,0
Activités financières	21,7	21,4	24,0	22,1	21,5	21,3	23,1	22,2	23,0
Activités immobilières	14,0	14,4	17,9	16,0	15,2	13,9	16,0	16,1	16,8
Services aux entreprises	13,8	14,4	19,9	14,4	13,6	14,0	15,1	14,4	17,8
Services aux particuliers	9,1	9,4	11,7	10,5	10,6	10,8	10,5	10,2	10,9
Éducation, santé, action sociale	16,4	15,6	17,6	16,1	15,5	16,6	15,1	15,4	16,5
Administration	14,1	15,3	16,2	14,3	14,5	14,6	15,5	15,0	15,5

10 Revenus

Présentation

Fin 2006, les **allocations familiales**, versées à 189 500 ménages, sont les prestations familiales les plus souvent perçues en Midi-Pyrénées. Elles devançant l'allocation de rentrée scolaire, touchée par 121 100 ménages. Les bénéficiaires de l'**allocation de garde d'enfant à domicile** et de l'aide pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée diminuent fortement. À l'inverse, le nombre de bénéficiaires de la **prestation d'accueil du jeune enfant** (PAJE), créée en 2004, augmente de 40 % en un an ; cette prestation se substitue progressivement à celles de l'ancien système. Les bénéficiaires des **allocations de soutien familial** et de **parent isolé** augmentent en 2006.

Perçu fin 2005 par 52 200 personnes dans la région, le **revenu minimum d'insertion** augmente de 3,5 % en un an contre 4,7 % en France. Cette hausse concerne tous les départements de Midi-Pyrénées (10 % d'allocataires du RMI en plus en Aveyron). Le **couverture maladie universelle** de base couvre 57 000 personnes fin 2005, soit 5 % de plus en un an. La **CMU** complémentaire concerne 178 500 personnes, soit 1 % de plus en un an. Fin 2006, l'aide forfaitaire est versée à 10 % des 41 300 allocataires percevant l'**allocation pour les adultes handicapés**. Elle est remplacée progressivement par la majoration de vie autonome pour adulte handicapé ou le complément de ressources pour adulte handicapé. Par ailleurs, l'allocation d'éducation spéciale versée aux parents s'occupant d'un enfant handicapé est remplacée par l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, perçue par 5 600 foyers.

Parmi les allocataires d'une **aide au logement** fin 2006, 33 % reçoivent l'aide personnalisée au logement, 47 % l'allocation logement « sociale » et 20 % l'allocation logement « familiale ». Fin 2006, environ 460 600 personnes perçoivent une pension de retraite de la Sécurité sociale, soit 4 % de plus en un an.

Sources

- [1] Caisse nationale d'allocations familiales, mutualité sociale agricole, prestations familiales.
- [2] Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Définitions

Allocations familiales : versées aux familles d'au moins deux enfants, elles peuvent être majorées selon le nombre d'enfants et leur âge.

Allocation de garde d'enfant à domicile : elle prend en charge 50 % ou 75 % des cotisations sociales des employés de maison, lorsque l'enfant a moins de trois ans.

Allocation de parent isolé ou de soutien familial : versées sous certaines conditions à toute personne placée en situation d'assurer seule la charge d'au moins un enfant.

Revenu Minimum d'Insertion (RMI) : il garantit un revenu minimum à toute personne âgée de plus de 25 ans (ou moins si elle a un enfant à charge). Il lui permet en outre d'accéder aux droits sociaux et organise son insertion sociale et professionnelle.

Allocation pour les adultes handicapés (AAH) : elle assure un revenu minimum aux personnes de 20 à 60 ans présentant un taux d'incapacité supérieur à 80 %, ou bien un taux d'incapacité permanente au moins égal à 50 % et une impossibilité de se procurer un emploi. L'aide forfaitaire favorise la vie autonome à domicile des personnes concernées.

Aide au logement : elle est versée sous condition de ressources à certains locataires ou accédants à la propriété (aide personnalisée), à certaines familles même sans enfant (allocation familiale) et aux personnes disposant de faibles revenus (allocation sociale).

Couverture maladie universelle (CMU) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, la CMU de base garantit à toute personne résidant en France l'affiliation au régime général de l'assurance maladie, en l'absence de droits ouverts à un autre titre (professionnel, allocataire ou ayant droit). Au dessus d'un seuil de revenus, le bénéficiaire paie une cotisation. La CMU complémentaire offre aux personnes les plus démunies, sous conditions de ressources, une protection complémentaire gratuite et la dispense de frais ou d'avance de frais et se substitue à l'aide médicale départementale.

Pour en savoir plus

« Une approche de la précarité : données 2005. Zoom sur le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ». Assedic Midi-Pyrénées, Caf, Cram, Drass, MSA, Insee Midi-Pyrénées, Publication électronique, édition 2007. « Les prestations familiales et de logement en 2006 ». Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, Dress, *Études et résultats* n° 621 janvier 2008.

Prestations sociales - retraites

1 - Bénéficiaires* des prestations sociales

Unité : millier de bénéficiaires (familles ou personnes)

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	France
Prestations familiales au 31.12.2006										
Allocations familiales	9,3	18,0	83,2	11,7	10,6	14,4	25,5	16,8	189,5	1,3
Allocation de rentrée scolaire	7,4	11,5	46,1	8,1	7,5	10,1	18,0	12,3	121,1	-1,5
Complément familial	1,7	2,7	11,5	1,8	1,5	2,2	4,3	3,1	28,7	0,6
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée	0,4	1,1	2,5	0,8	0,6	0,8	0,7	0,7	7,5	-47,0
Allocation de garde d'enfant à domicile	0,0	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	1,0	-30,2
Prestation d'accueil du jeune enfant (1) dont : PAJE - Prime de Naissance ou d'adoption	7,7	36,9	4,7	4,3	6,0	10,8	7,7	82,3	39,8	2 012,4
- PAJE - allocation de base	0,1	0,3	1,0	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	2,7	///
- PAJE - Complément libre choix d'activité	3,9	7,1	32,2	4,3	4,0	5,7	10,0	7,2	74,4	///
- PAJE - complément libre choix mode de garde	1,2	2,7	10,7	1,5	1,3	1,9	3,5	2,4	25,2	///
- PAJE - complément libre choix mode de garde	2,4	9,0	1,7	1,3	1,4	2,2	2,0	20,8	///	512,3
Monoparentalité au 31.12.2006										
Allocation soutien familial	1,5	1,6	8,7	1,3	1,3	2,2	3,4	2,4	22,5	1,1
Allocation parent isolé	0,5	0,4	3,4	0,3	0,4	0,6	1,0	0,7	7,2	5,9
Précarité au 31/12/2005										
Allocation minimum vieillesse	2,6	5,5	10,4	4,1	2,8	3,5	4,9	3,7	37,4	19,1
Revenu minimum d'insertion (RMI)	3,8	2,5	26,5	2,1	2,5	3,9	6,6	4,3	52,2	2,2
Couverture maladie universelle de base (CMU)	2,0	29,7	2,5	2,4	4,3	6,6	4,9	57,0	5,4	1 381,0
Couverture maladie universelle complémentaire	10,6	81,7	8,2	9,0	12,9	24,9	18,1	178,5	1,0	4 112,5
Invalité au 31.12.2006										
Allocation pour adultes handicapés (AAH)	2,5	4,7	12,4	3,2	3,2	4,8	6,2	4,2	41,3	0,0
Complément d'AAH (2)	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,4	-94,6
Majoration vie autonome pour adulte handicapé (2)	0,4	0,6	1,6	0,5	0,2	0,6	0,8	0,4	5,2	///
Complément de ressources pour adultes handicapés (2)	0,1	0,1	0,4	0,0	0,2	0,2	0,2	0,5	1,7	///
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (3)	0,3	0,5	2,3	0,3	0,4	0,4	0,8	0,5	5,6	///
Aide au logement au 31.12.2006										
Allocation logement "sociale"	5,9	9,7	73,3	6,3	5,8	9,4	14,2	8,2	132,9	-3,0
Aide personnalisée au logement	4,0	8,2	43,7	4,3	4,9	8,6	12,4	6,6	92,8	-3,2
Allocation logement "familiale"	4,2	4,9	21,6	3,3	3,2	4,2	8,8	6,4	56,6	-1,1

*Les familles ou ménages relevant de régimes spéciaux (SNCF, EDF-GDF, RATP, CEA, Banque de France, Poste, Télécommunication, Mines, etc.) ne sont pas inclus.

(1) Remplace progressivement depuis 2004 l'allocation pour jeune enfant (APJE), l'allocation d'adoption (AAD), l'allocation parentale d'éducation (APE), l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama) et l'allocation garde d'enfant à domicile (Aged).

(2) Depuis 2005, le complément d'AAH est remplacé progressivement par la majoration pour la vie autonome ou par le complément de ressources pour adultes handicapés.

(3) AEEH : Cette prestation remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES) depuis le 1er janvier 2006.

2 - Évolution du nombre de retraités affiliés au régime général

Unité : millier

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	France
2001	25,6	46,1	140,0	27,1	28,8	41,1	62,6	32,4	403,7	8 996,5
2002	25,9	47,2	142,7	27,8	29,5	41,7	63,6	33,1	411,5	9 124,6
2003	26,2	48,0	145,4	28,5	30,0	42,2	64,6	33,8	418,7	9 244,0
2004	26,8	49,4	149,9	29,5	30,8	43,3	66,3	34,9	430,9	9 540,7
2005	27,4	50,9	154,8	30,4	31,7	44,3	68,0	36,1	443,7	9 814,7
2006	28,3	52,8	161,2	31,5	32,9	45,8	70,3	37,6	460,6	10 156,0

10 Revenus

Présentation

L'essentiel des dépenses d'**aide sociale** sont versés par les conseils généraux des départements. Elles atteignent 1 035 millions d'euros en 2005 en Midi-Pyrénées.

Premier de ces poste d'aide sociale, l'**aide aux personnes âgées** atteint 295 millions d'euros en Midi-Pyrénées : en moyenne 107 euros par département, par habitant et par an, avec des disparités (64 euros en Haute-Garonne contre 165 euros en Ariège).

Le **revenu minimum d'insertion** (267 millions d'euros) est le minimum social le plus distribué en Midi-Pyrénées depuis 2000. La moitié du montant régional du RMI est versée en Haute-Garonne et c'est le deuxième poste de dépense à la charge des conseils généraux depuis 2004. Fin 2005, 52 000 allocataires perçoivent cette prestation (soit 35 % des allocataires de l'un des cinq principaux minima). Ces allocataires et leurs familles représentent 99 100 personnes, soit 4,5 % des moins de 65 ans. Le poids du RMI est important dans la région, en particulier dans les départements de l'Ariège (6,3 % des moins de 65 ans sont couverts par le RMI), de Tarn-et-Garonne (5,2 %) et de Haute-Garonne (4,9 %). Ces trois départements sont parmi les plus touchés de France métropolitaine.

L'**aide sociale à l'enfance** représente 19 % des dépenses sociales versé par les conseils généraux en Midi-Pyrénées. Deuxième poste après le RMI en Haute-Garonne, il représente 44 % des dépenses d'aide sociale à l'enfance dans l'ensemble de la région.

Le Lot et le Tarn consacrent une part importante des dépenses d'aide sociale à l'**hébergement des personnes handicapées** (respectivement 22 et 21 % contre 18 % en Midi-Pyrénées). En Ariège et dans les Hautes-Pyrénées, cette aide comprend pour une large part l'allocation compensatrice (respectivement 20 % et 23 % contre 14 % en moyenne régionale). Elle est destinée aux personnes handicapées ayant besoin de l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie (se laver, marcher, s'habiller).

Sources

[1] Dress, Insee Midi-Pyrénées.

[2] Caf, MSA, Insee Midi-Pyrénées

Définitions

Aide sociale : aide destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins engendrés par le handicap, l'âge, la maladie, les difficultés sociales ou économiques. Elle est attribuée lorsque les autres formes de solidarité (protection sociale ou solidarité familiale) sont insuffisantes ou inexistantes. Les conditions d'attribution sont fixées par la loi (Code de la Famille et de l'Aide Sociale 1996). Depuis l'entrée en vigueur des lois de décentralisation au 1^{er} janvier 1984, le département est la collectivité publique de droit commun en matière d'aide sociale. L'État garde une compétence d'exception pour certaines prestations bien définies. L'aide sociale à la charge des communes n'est pas incluse dans les dépenses répertoriées ici.

Aide sociale à l'enfance : interventions à destination des familles ou des enfants.

Aide sociale aux personnes handicapées, aux personnes âgées : pour l'essentiel, dépenses d'hébergement ainsi qu'aide à domicile.

Allocation compensatrice pour personnes handicapées : aide pour privilégier une vie autonome à domicile.

Dépenses brutes, dépenses nettes : les dépenses relevant de la compétence des départements correspondent aux sommes brutes versées lors de la prise en charge, diminuées des éventuelles récupérations obtenues ultérieurement. Les dépenses de l'État sont brutes car l'État ne pratique pas de récupération au titre de l'aide sociale.

Pour en savoir plus

« Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2006 ». Dress, étude-résultat, n° 599, septembre 2007.

« Les comptes de la protection sociale en 2005 ». Dress, Série statistiques, n° 104, décembre 2006.

« Les dépenses d'aide sociale départementale en 2006 ». Dress, étude-résultat n° 622 janvier 2008.

« France, Portrait social ». Insee Références, édition 2007, novembre 2007.

« Les prestations de protection sociale ». Dress, n° 604 octobre 2007.

« Données sociales, La société française ». Insee, Références, édition 2006, mai 2006.

1 - Dépenses nettes d'aide sociale versées par les Conseils généraux en 2005

Unité : million d'euros

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	France métropole
Aide sociale à l'enfance (1)	11,1	15,4	86,3	12,2	10,8	15,5	29,6	16,1	197,0	5 156,7
Aide aux personnes âgées	24,5	38,2	75,0	29,0	25,8	31,8	45,5	25,1	294,8	4 940,3
Aide aux personnes handicapées	10,7	16,0	65,9	13,1	15,8	14,6	33,4	16,9	186,4	3 500,4
dont allocation compensatrice*	2,1	2,0	9,6	1,7	1,9	3,4	3,9	2,5	27,1	613,8
RMI (2)	21,1	11,8	133,3	12,7	12,8	19,4	33,9	21,7	266,7	5 840,3
Divers (3)	7,8	13,6	14,4	9,1	7,7	12,1	15,4	9,8	90,0	2 432,1
Total dépenses nettes	75,1	94,9	375,0	76,0	72,9	93,4	157,8	89,6	1 034,9	21 869,8

(1) Dépenses directes et indirectes sauf pour l'Ariège où les dépenses de personnel ne sont pas comprises.

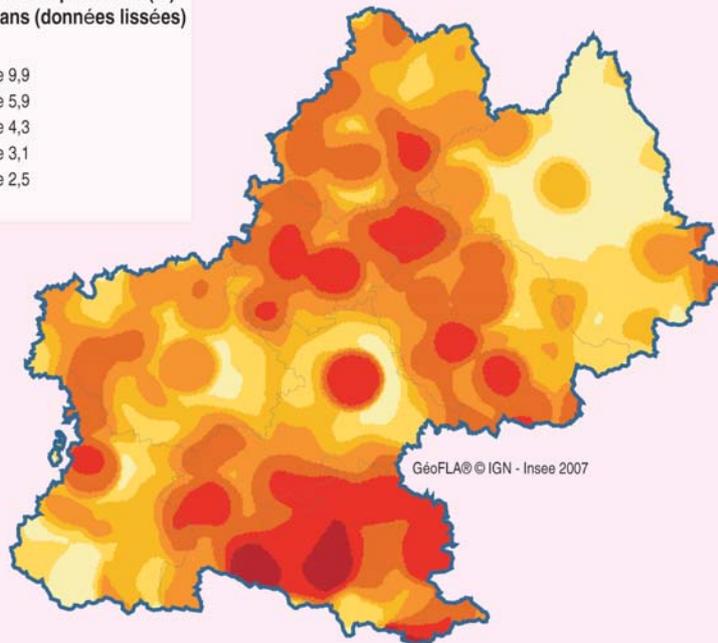
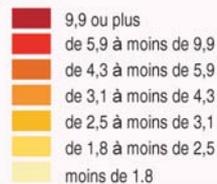
(2) Compte tenu de la décentralisation du RMI en 2004, les dépenses liées au RMI ont été isolées des dépenses diverses.

(3) Dépenses liées aux services communs, aux autres interventions sociales, aux dépenses de personnels (hors assistants familiaux).

* Données brutes.

2 - Population couverte par le RMI en Midi-Pyrénées en 2005

Part de population couverte par le RMI (%)
 parmi les moins de 65 ans (données lissées)



GéoFLA® © IGN - Insee 2007

Sources : Caf, Insee, MSA

10

4

